

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 30 Juin 1848.

No. 84.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Protestation de S. E. le cardinal de Bonald.

La ville de Lyon n'est pas heureuse : depuis le 24 février, il semble qu'on l'ait abandonnée au génie du désordre et de l'oppression. Après les communautés religieuses dissoutes, au nom de la liberté de conscience et du droit d'association ; après les institutions de charité, pillées au nom de la philanthropie ; après les impôts exorbitants arbitrairement levés, au nom de la souveraineté du peuple ; après les bandes armées imposant par la force leurs volontés anarchiques, au nom de la liberté ; après la magistrature, traînée la corde au cou dans les rues de la ville, au nom de la République, on croyait être au bout de tous les excès, on oubliait que Lyon possédait de nombreuses écoles consacrées aux enfants du peuple, et que ces écoles devaient être détruites au nom de l'amour du peuple, du progrès des lumières et de l'institution.

Un comité central, qu'on appelle aussi le comité exécutif, la commission exécutive, siège à l'Hôtel-de-Ville de Lyon en guise de conseil municipal. C'est ce comité, qui ne procède point de l'élection, dont l'autorité, par conséquent, est nulle et usurpée, c'est ce comité qui a fermé les écoles communales des Frères de la Doctrine chrétienne. Aussitôt que cette mesure inique lui a été connue, S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Lyon a fait publier dans la Gazette de Lyon la lettre suivante :

« Lyon, le 21 mai 1848.

« Monsieur le directeur,

« Un arrêté du comité central, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, défend aux Frères de la société Chrétienne, (ces messieurs veulent dire de la Doctrine chrétienne) de diriger désormais les écoles communales de la ville de Lyon. La raison de cette mesure est que les principes de ces pieux instituteurs ne sont pas assez démocratiques.

« Les Frères, il est vrai, se bornent à expliquer à leurs élèves le quatrième Commandement de Dieu, qui ordonne aux enfants d'obéir à leurs parents, de les aimer et de les assister ; aux citoyens d'être soumis aux magistrats, de se dévouer à la chose publique, de défendre au prix de leur sang, s'il le faut, l'honneur de la patrie et de mourir plutôt que d'abandonner le drapeau national. Les Frères se contentent d'enseigner à la jeunesse que nous sommes tous égaux devant Dieu et devant la loi. Ils leur répètent que les hommes sont frères en Jésus-Christ, et que celui qui n'aime pas son prochain renie Dieu pour son père. Ce sont là les principes de liberté, de fraternité qui retentissent dans les écoles communales tenues par les disciples de l'abbé de la Salle. Mais en dehors de ces principes y aurait-il un principe évangélique que ne connaîtraient pas les Frères ? Qu'on le leur révèle, ils s'empresseront de l'admettre et de le propager. Ou bien qu'on leur prouve qu'il ne suffit pas de mettre l'Évangile en pratique pour être vraiment démocrate.

« Il est encore vrai que les Frères enseignent que nous devons tous nous incliner devant la loi ; que le sanctuaire de la famille ne peut être violé ; que la liberté d'un citoyen doit être respectée ; et que, s'il il y a un magistrat, il a droit à notre obéissance et à notre amour. Ce n'est pas à nous de leur dire qu'il faut y ajouter, ils se conformeront à des conseils dictés par la bienveillance et l'amour de la vérité.

« Les Frères de la Doctrine chrétienne ne sont pas assez démocrates ! Mais ne sont-ils pas les enfants du peuple ? Ne sont-ils pas assis toute la journée au milieu d'une jeunesse démocrate ? Tout entiers dans le jour aux enfants, le soir aux adultes, les voit-on, pour se délasser, fréquenter les salons de la bourgeoisie ? Tandis que leurs détracteurs jouissent du plaisir du spectacle ou de la promenade, les Frères se jettent aux pieds de la croix d'un Dieu humble, et puis ils vont reposer sur une couche bien dure leurs membres fatigués, pour se lever de grand matin après s'être couchés bien tard. Et tous les jours recommencent ce genre de vie, dont leurs ennemis ne voudraient pas essayer pendant une heure.

« On dira peut-être que sous l'habit grossier du religieux ne peut pas battre un cœur patriote ; qu'il n'est pas possible de s'être voué à la pratique des conseils évangéliques et de professer les principes démocratiques ; qu'un instituteur revêtu d'un costume austère et pénitent, enseignant le catéchisme à de petits enfants, et de préférence à des enfants pauvres, ne soit rien comprendre à la démocratie ; que sur le sol protestant et républicain des États-Unis on peut bien admettre, par la plus étrange singularité, l'alliance de la religion et de la démocratie ; mais que les lumières qui nous éclairent en Europe ne permettent pas de la croire possible. A ces objections, je n'ai rien à répondre. Les larmes des familles auxquelles on va annoncer que les portes des écoles des Frères seront désormais fermées à leurs enfants, répondront pour moi.

« Cette mesure, que je déplore dans cette lettre, ne contribuera pas plus à consolider la République que l'atteinte portée naguère dans ce département au principe d'association. Si l'on attaque la liberté d'enseignement et la liberté d'association religieuse, on ébranle les colonnes du nouvel ordre de choses, on sappe les principes démocratiques, on menace tout l'édifice. Partez moins pour le peuple, et faire beaucoup pour lui, telle devrait être la maxime de tous ceux qui veulent diriger nos destinées et assurer le bonheur de la patrie.

« Je crois prendre les intérêts du peuple en réclamant contre l'arrêté qui supprime les écoles communales des Frères. On m'accusera de ne pas avoir l'intelligence des principes démocratiques ; on dénaturera mes intentions. Mais il est rare qu'on accomplisse un devoir sans rencontrer la contradiction ; il faut se résigner. Mon ministère me met sans cesse en contact avec le peuple. Depuis mon arrivée à Lyon jusqu'à ce jour j'ai eu à m'occuper de sa misère pour la soulager, et de ses douleurs pour y compatir. Ce

que me donne l'Etat est le patrimoine du pauvre ; et quand les eaux le chassaient de sa demeure, il trouvait un asile dans ma maison. J'ai quelque droit de parler pour le peuple et de demander qu'on lui laisse des instituteurs qu'il vénère, parce qu'ils savent, avant tout, apprendre à ces enfants se qu'ils doivent à Dieu, à la société et à leurs parents.

« Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal. Je veux que mes diocésains sachent qu'aucune circonstance, quelque difficile qu'elle soit, ne m'empêchera d'élever la voix pour défendre la cause du pauvre, de la justice et de la vérité.

« Agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« L.-J.-M. CARDINAL DE BONALD,

« Archevêque de Lyon. »

M. de Montalembert vient d'adresser aux électeurs qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale, la lettre suivante :

AUX ÉLECTEURS DU DOUBS.

Citoyens,

Le doute qui a plané sur le résultat des élections du Doubs jusqu'au jour même de la réunion de l'Assemblée nationale, et depuis lors l'extrême gravité de ses premiers débats, m'ont empêché de vous adresser aussitôt que je l'eusse voulu le témoignage de la profonde reconnaissance que je vous dois.

Vous m'avez spontanément conféré le plus grand honneur qui puisse être aujourd'hui décerné à un citoyen français. Cet honneur doit m'être d'autant plus cher, que je ne l'avais pas sollicité, que je vous suis personnellement inconnu, que ma candidature a été combattue avec un acharnement inouï.

Mais en me choisissant pour vous représenter à l'Assemblée nationale, vous n'avez pas songé, je le sais à ma personne, vous avez voulu imprimer le sceau de votre adhésion souveraine aux principes de la liberté religieuse et politique que j'ai proclamés pendant toute ma vie. C'est en continuant à défendre ces principes au milieu de la crise redoutable où nous sommes, c'est en leur gardant une inviolable fidélité, que je m'efforcerai de vous prouver le prix infini que j'attache à la confiance dont vous m'avez honoré.

La Charte qui n'existe plus m'avait investi du droit héréditaire de participer au pouvoir législatif et de contrôler le gouvernement du pays. J'ai rempli pendant treize ans ce mandat avec un dévouement absolu, avec un respect scrupuleux. Je tiens aujourd'hui de vos libres suffrages une mission plus auguste encore : celle de travailler à la nouvelle Constitution de la France. J'y consacrerai tout ce qui me reste d'énergie et de persévérance.

Les premières séances de l'Assemblée ont été naturellement absorbées par des débats de partis et de personnes. Etranger de tout temps à cette sorte de question, je n'y suis intervenu que par un vote désintéressé et silencieux. Je compte garder aussi longtemps que je le pourrai cette réserve. Il est juste que le nouveau régime soit inauguré par des hommes nouveaux, impatientés de se produire et de conquérir, pour leur nom et leurs idées, une place que nul ne peut avoir ni le droit, ni l'envie de leur disputer. Mais vous me retrouverez sur la brèche dès que les grands intérêts de la société, l'honneur de la France au dehors, sa liberté et sa prospérité au dedans, seront sérieusement en jeu.

Nous avons deux grands problèmes à résoudre : la constitution de la République et le soulagement des classes ouvrières.

La République doit être démocratique, et elle le sera. On n'en saurait même concevoir d'autre. La démocratie est la seule force vitale de la politique moderne. Elle gouverne partout où elle ne règne pas encore. Comment ne serait-elle pas souveraine de fait et de droit au sein de la République française ? Mais toute souveraineté peut dégénérer en tyrannie, et toute tyrannie est éphémère. Pour que le régime de la démocratie en France soit glorieux et durable, il faut qu'elle accepte la liberté pour frein et pour sauvegarde. La liberté inscrite depuis soixante ans sur nos drapeaux, n'est encore que peu comprise, peu pratiquée et peu respectée parmi nous. Il faut que la Constitution future la mette à l'abri de toute atteinte, dans le triple domaine de la religion, de la famille et de la propriété, sous peine de faire de l'égalité un niveau abrutissant, et de la fraternité une amère dérision.

Les classes ouvrières ont conquis de nos jours la première place dans les préoccupations de tous les esprits politiques, de tous les bons citoyens. Comme toutes les puissances, elles ont leurs courtisans et leurs adulateurs, qui ne songent qu'à exploiter leur force en caressant leurs passions. Pour moi, je veux les servir et non les flatter. J'étudierai avec respect leurs besoins et leurs droits. Je suis prêt à tous les sacrifices nécessaires pour soulager les uns et conserver les autres. En économie sociale comme en politique, j'ai une foi profonde dans le principe de l'association, le seul qui n'ait pas encore été essayé dans la France moderne, le seul peut-être qui puisse féconder et concilier tous les intérêts. Mais en votant pour que ce principe reçoive l'application la plus large, je compte repousser de toutes mes forces les utopies dangereuses qui affichent la prétention de refaire la nature et la société humaines. Je combattrai, non pas seulement le communisme proprement dit, qui n'osera pas se produire dans sa nudité repoussante, mais encore ce communisme bien plus dangereux qui se dessine sous la forme de lois fiscales, d'impôts

excessifs, d'expropriations forcées, de monopoles nouveaux ; qui tend partout à substituer l'Etat à l'individu, à accaparer graduellement tous les produits et toutes les forces du pays entre les mains du pouvoir, et qui, s'il pouvait triompher, tarirait les sources de l'industrie, de l'art, de l'intelligence et du travail spontané, irait porter le désordre et la misère jusque dans nos modestes chaumières, et ferait de la France appauvrie et asservie la risée de l'Europe.

Telles sont les dispositions qui m'animent en entrant dans cette carrière nouvelle que votre volonté m'a ouverte. Elle est semée d'obstacles et de dangers. Dieu veuille que nous puissions les surmonter, et qu'en évitant les dangers de la réaction et les horreurs de l'anarchie, il nous soit donné de fonder sur la justice, la paix et la liberté, l'avenir de la République !

CHARLES DE MONTALEMBERT.

Paris, ce 20 mai 1848.

— Les hommes graves et religieux ne sont pas les seuls à blâmer les mesures iconoclastes de quelques commissaires des départements, aussi bien que le retour des idées païennes, consacré par le programme de la fête du Champ-de-Mars. Le spirituel rédacteur du feuilleton dramatique du Journal des Débats vient, au nom du bon goût et des souvenirs glorieux de notre pays, protester ainsi contre les innovations :

« Quoi ! dites-vous, du Louis XIV aujourd'hui ? Eh ! mon Dieu ! c'est qu'il faut se hâter : la statue de Louis-le-Grand tremble encore une fois sur sa base ; Lyon, la cité douloureuse, éternellement bâti sur un volcan, verra avant peu ce noble bronze de Lemot arraché à la décoration de cette même place, qui fut la place prosaïque de la Commune affranchie. O le malheur ! on fait la guerre au marbre, au bronze, à l'histoire, aux gloires passées, au siècle de Louis XIV, à la France des grands poètes, des libres penseurs ! Voilà ce que c'est que de donner l'exemple d'une façon imprudente. Quand vous effaçiez au frontispice d'un collège le nom du roi qui l'avait fondé, vous désigniez aux colères ineptes, ignorantes, injustes, des monuments que maintenant, avec toute votre bonne volonté plus calme et plus maîtresse d'elle-même, vous aurez grand peine à sauver.

« Lamentable détail !

« Quand donc le peuple de France apprendra-t-il, par exemple, à se respecter lui-même dans sa gloire d'autrefois ?

« O que nous sommes de tristes innovateurs ! Nous voulons prouver que nous sommes des hommes libres, et nous revenons aux violences des plus mauvais jours ! Nous voulons des fêtes nouvelles, nous copions les fastes d'Ovide, et dans les Ides de mai, nous ne voyons que la fête de Mercure ! Nous revenons au bouffon, au crocodile divin, au bon égaré ; avant peu nous chanterons des hymnes à Vénus, à Flore, à Bacchus ! Croyez-moi, avec si peu d'imagination, autant valait s'en tenir aux processions glorieuses de la Fête-Dieu, aux processions touchantes des Rogations. Ici, la pompe des cités, des arches de feuillages, des enfants, des vieillards, des jeunes filles qu'il ne faut pas trier et choisir comme on ferait pour des choristes d'opéra, et plus loin dans le Rameau, sur la colline, dans la plaine bénie, à travers les moissons remplies de promesse, le long des haies d'aubépine, aux tintements argentins de l'angelus, la fête nationale se déroule chantant les cantiques qui appellent la rosée sur la terre et la bénédiction du ciel sur les hommes de bonne volonté ! »

Jusqu'ici l'enseignement primaire était organisé dans les communes bavaoises sur le pied de l'entière séparation des enfants appartenant aux confessions catholique et protestante. La feuille, intitulée Gazette de l'Allemagne, qui sert d'organe spécial au protestantisme rationaliste, annonce, avec une vive satisfaction, que cet ordre de choses va être actuellement changé, en sorte que toutes les écoles primaires deviendront simultanées, c'est-à-dire que les enfants des deux communions y seront mêlés et confondus sous la direction d'instituteurs, pour la plupart protestants. Il est facile de se rendre compte de la joie de cette feuille, qui voit, en effet, dans cette mesure, un achèvement de l'indifférentisme confessionnel qui deviendra le système dominant dans ces écoles. Aussi les journaux catholiques s'élèvent-ils avec une grande énergie contre cette disposition, et les protestants croyants se joignent à eux pour réclamer contre un ordre de choses qui aurait révolté leurs yeux. C'est un fait déplorable, que l'esprit du ministre Maurer, créé par la honteuse influence d'une danseuse, se soit maintenu et se maintienne encore dans les conseils du roi actuel, en dépit des plaintes et des réclamations de la population catholique, c'est-à-dire de plus des deux tiers de la population bavaoise.

— Un autre projet, présenté par M. Crémieux au nom de la commission exécutive, a produit une sensation plus vive et d'une nature toute différente : c'est un décret qui rétablit le divorce. Par un mouvement spontané, qui montre assez où nous en sommes, presque tous les représentants se sont tournés vers les tribunes et ont échangé des sourires et même des éclats de rire avec les dames qui assistaient à la séance. Après cette explosion d'hilarité, M. Crémieux a lu les articles du projet, qui a été renvoyé à l'examen des bureaux, attendu son importance.

Nous ne dirons rien de plus pour aujourd'hui sur ce projet, digne des Egéries de la commission exécutive. Un gouvernement conseillé par l'auteur de Lélia ne pouvait laisser à personne l'honneur de porter ce coup de marteau sur la base de la famille. D'ailleurs, jusqu'ici l'on ne s'est occupé que du peuple ; n'était-il pas temps de faire aussi quelque chose pour cette pauvre bourgeoisie ? La bourgeoisie a beaucoup perdu à la Révolution ; voilà de quoi la consoler. Ce n'est pas le peuple qui fera grand usage du divorce : le peuple ne lit pas les épopées des muses séparées de corps, et il n'a point senti tout ce qu'a de honteux, d'immoral et de funeste, l'indissolubilité du lien conjugal ; mais ces messieurs et ces dames des classes éclairées ne négligeront pas un si beau moyen de rentrer dans les voies de la morale et de la vertu.

Univers.

JÉRUSALEM. — On lit dans le Portofoglio Maltese : « Le 15 mai 1848, un événement tout nouveau, dont les

Annales d'aucune histoire ne fournissent d'exemple, eut lieu à Jérusalem : Un pacha turc prêcha les chrétiens dans le plus auguste de tous les temples, celui du Saint-Sépulchre. Le jour précédent, le pacha Nustapha Zérif avait envoyé inviter les trois patriarches, latin, grec et arménien, résidant à Jérusalem, à se rendre chez lui pour conférer avec eux ; ce qui fut fait par les patriarches. Après plusieurs exhortations tendant à l'union des trois nations discordantes, le pacha invita les trois patriarches à se réunir le lendemain dans le temple du Saint-Sépulchre, où il se transporta aussi lui-même à l'heure convenue, accompagné de toute sa suite. Les patriarches, étant réunis avec les Pères procureurs et leur suite de frères, de moines, de turcomans, etc., le pacha leur fit une allocution en turc, leur inculquant la paix, la concorde et la bonne harmonie, pour donner bon exemple au peuple, et concluant qu'ils devaient faire cela par amour de Jésus-Christ, devant le sépulchre duquel ils étaient. La paix fut conclue, et le patriarche latin dit au pacha : Je me félicite avec Votre Excellence que se trouvant à Jérusalem pour administrer la justice, elle se soit faite la conciliatrice de la paix entre les chrétiens, ce qui lui fait le plus grand honneur et la plus grande gloire. Le jour suivant, le patriarche grec fit avec le patriarche arménien une visite au patriarche latin, qui les accueillit gracieusement. Le lendemain le patriarche latin et le patriarche arménien rendirent leur visite au patriarche grec. Restait encore la visite au patriarche arménien ; mais elle n'eut malheureusement pas lieu, parce que les exhortations du pacha de Jérusalem n'étant pas arrivées jusqu'à Bethléem, les Grecs, le 18, tandis que les religieux francs faisaient leur procession accoutumée dans la sainte grotte, assaillirent avec des armes les malheureux religieux, dont un trait part à l'instant pour Jérusalem, où il fut présenté au pacha par le Père gardien ; mais le curé de Bethléem ne put faire de même, parce qu'il avait été plus mal mené que le religieux. Le 19, sur les instances du patriarche latin et du consul de Sardaigne, dont le religieux blessé est sujet, l'auteur de l'attentat fut mandé à Jérusalem par le pacha et emprisonné. Des sept fois, depuis 1847, que les Grecs ont molesté et battu les Latins, c'est la première que ceux-ci ont obtenu une petite satisfaction. Le 20, en vertu du traité de paix, le Grec arrêté fut mis en liberté, et le 21 furent reprises les visites entre les patriarches. Ainsi donc, tous les chrétiens sont dans les rapports, dans la bonne paix et dans l'harmonie que le pacha a su établir par ses exhortations. Puis-je maintenant la politique par ses visites, assurer cet état, et la persévérance le consolider. »

CHINE. — Les dernières nouvelles de Chine sont du 23 mars. Dès le 21 du même mois, le nouveau gouverneur de Hong-Kong, Samuel-George Bouham Esq., était entré en fonctions et avait fait publier les commissions et lettres patentes distinctes qui le nomment principal surintendant du commerce en Chine, gouverneur et commandant en chef de la colonie de Hong-Kong et de ses dépendances, vice-amiral dans la dite colonie et ses dépendances, et enfin qui lui confèrent les pouvoirs législatifs les plus étendus (avec l'assistance toutefois d'un conseil).

M. Bouham arrive au pouvoir dans des circonstances difficiles et en partie imprévues. — Une complication des plus graves vient de surgir inopinément à Shanghai. Trois membres de la « société des missionnaires de Londres », résidant habituellement à Shanghai, ayant voulu visiter une ville située à une trentaine de milles de cette grande cité et que l'on nomme Tsingpoo, dans le but d'y distribuer des pamphlets religieux, des bibles, etc., ils ont été assaillis, maltraités avec une grande brutalité, dépouillés en grande partie de tout ce qu'ils possédaient et retenus quelque temps prisonniers. — Le consul anglais, M. Rutherford-Alcock, a demandé aux autorités chinoises l'arrestation immédiate, la production et la mise en jugement des principaux coupables, menaçant, dans le cas où satisfaction prompte et complète ne serait pas donnée, d'avoir recours à des mesures extrêmes. Ces mesures extrêmes consisteraient à requérir l'intervention immédiate des forces navales anglaises disponibles dans le voisinage de Yangtse-Kiang ou à Shanghai même, et à déclarer le port de Shanghai et peut-être la grande rivière en état de blocus.

Les conséquences de ces mesures, au départ de la mallo de Chine, avaient reçu un commencement d'exécution, et dont le consul anglais n'avait pas hésité à accepter la responsabilité, peuvent être beaucoup plus sérieuses que ne le prévoyait le consul lui-même et les principaux négociants européens résidant à Shanghai. Ceux-ci ont unanimement approuvé l'attitude prise par M. Alcock à l'égard des autorités chinoises, et lui ont offert leur concours le plus actif dans l'exécution des mesures vigoureuses qu'ils jugent comme lui indispensables à la sécurité actuelle et à la protection future et efficace de leurs personnes, de leur honneur et de leurs propriétés.

On voit que les Anglais agissent avec vigueur ; malheureusement on n'en peut pas dire autant de la France. Voici les dernières nouvelles que nous ayons de nos missionnaires :

Mgr Rizzolati, Mgr Novella et le P. Navarro sont arrivés à Hong-Kong le mercredi des Cendres ; ils avaient été conduits sans escorte jusqu'à Canton. Dans cette ville ils étaient depuis trois jours gardés dans une caserne, lorsque des Parisiens, ayant eu connaissance de leur qualité d'Européens, ont forcé la garde et sont allés les visiter ; dès lors les Anglais et les Américains ont fait le va et vient à leur prison. M. Parker, ministre d'Amérique, a demandé leur délivrance, et il a obtenu qu'ils fussent remis dans ses mains. Mgr Rizzolati et le P. Navarro sont venus à Macao. Mgr Mata, évêque portugais de cette ville, a invité Mgr Rizzolati à aller demeurer au palais, ce que le prélat italien a accepté. Ils venaient à Macao pour voir s'il y aurait moyen d'arranger les affaires avec le ministre de France, M. de Forquignon. Ils sont repartis bien tristes, convaincus que leurs affaires étaient sans remède, car l'envoyé de France ne pouvait faire autre chose que de réclamer contre les mauvais traitements qu'on avait fait subir aux chrétiens chinois.

Univers.

— Le roi de Prusse a ouvert en personne, le 22 mai, l'Assemblée nationale prussienne. Voici le discours qu'il a prononcé :